



# PRÉFET DU VAR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction départementale des territoires et de la mer du Var Service Eau et Biodiversité

Toulon, le 17 mai 2021

Service Eau et Biodiversité

**Sylvie FANTIN**

Chargée de mission environnement

Tél : 04 94 46 82 44

Courriel : [sylvie.fantin@var.gouv.fr](mailto:sylvie.fantin@var.gouv.fr)

## Note de synthèse

### Participation du public au processus décisionnel de l'État ayant une incidence sur l'environnement

Établie au titre de l'article L.123-19-2 du Code de l'Environnement

dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement.

Objet de la consultation	
<b>Objet</b> : demande de dérogation pour la capture ou l'enlèvement de spécimens d'espèces animales protégées définie à l'article L.411-2 du code de l'environnement	
<b>Motif(s)</b> : pour prélèvement, capture temporaire et relâcher sur place de serpents sur les années 2021 à 2025.	
<b>Demandeur</b> : Station d'Observation et de Protection des Tortues et de leurs Milieux (SOPTOM) à Carnoules	
<b>Pièce(s) associée(s) produite(s) par le demandeur</b> : 1 CERFA + annexe (dossier de demande et lettre)	
Contexte de la consultation	
Étude scientifique et suivi des populations de serpents sur toutes les communes du Var et îles associées. Les spécimens identifiés dans le rapport sont des espèces protégées sur l'ensemble du territoire régional. En conséquence, le demandeur doit être habilité pour cette capture temporaire avec relâcher sur place de spécimens d'espèces animales protégées.	
Modalités de consultation	
En application des dispositions de l'article L.123-19-2 du code de l'environnement, le cerfa et le dossier de demande de dérogation, ainsi que la note de présentation et le projet d'arrêté préfectoral des services de l'État, ont été mis en consultation par voie électronique sur le site internet - Portail de l'Etat : <a href="http://www.var.gouv.fr">www.var.gouv.fr</a> Les observations sur le dossier de demande ont être communiquées : <ul style="list-style-type: none"><li>• par voie électronique à l'adresse suivante : <a href="mailto:ddtm-biodiv@var.gouv.fr">ddtm-biodiv@var.gouv.fr</a></li><li>• par courrier à la Préfecture du Var – DDTM83/SEBIO/Environnement à l'adresse ci-dessous indiquée</li></ul>	
Dates de la consultation	
Début de la consultation : 26 avril 2021	Fin de la consultation : 16 mai 2021 inclus
Résultat de la consultation	
Aucune observation du public réceptionnée à l'issue de la période de mise à disposition du public de 21 jours.	
Conclusion	
La procédure d'instruction de la demande de dérogation espèces protégées déposée a respecté le dispositif réglementaire. Sans observation, l'arrêté préfectoral proposé peut être signé en l'état.	

Adresse postale : Préfecture – DDTM – service eau et biodiversité – mission environnement - CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX

Accueil du public : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers

Téléphone 04 94 46 83 83

Courriel : [ddtm-biodiv@var.gouv.fr](mailto:ddtm-biodiv@var.gouv.fr)

[www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)